

Définition de la fonction du Project Manager :

Gérer le personnel, les études et les chantiers dont il a la responsabilité en atteignant une rentabilité, une satisfaction client et un épanouissement des travailleurs les plus élevés possibles, sous le contrôle de son directeur.

Il est en charge de la bonne gestion des études et des chantiers dont il a la responsabilité. Gère, organise et contrôle les activités relatives à ces derniers.

il assure que ses chantiers fonctionnent suivant l'organisation et la politique définie par son directeur.

Il est en relations financières, commerciales et/ou techniques avec le client, les différents services internes et d'autres corps de métier, cotraitants, sous-traitants, fournisseurs

Liste non exhaustive :

- Préparer des offres de prix, des soumissions, études d'installation
- Contacts avec les clients et les fournisseurs, passation des commandes fournisseurs et comparatif d'offre.
- Planifier des opérations (personnel et/ou matériel)
- Visite et suivi de chantier et inspection périodique
- Surveiller le respect des règles en matière Sécurité, vérifier que les travaux exécutés sur chantier sont réalisés dans les règles prescrites
- Contrôler des prestations et des frais, analyser du budget et de la rentabilité chantier, établir la facturation des chantiers et faire le suivi administratif et budgétaire de ses chantiers
- Contrôle du matériel sur chantier et des équipements dont il a la responsabilité.
- Participer aux réunions périodiques avec son service et aux sessions de travail dans le cadre du développement de l'entreprise.
- Participer activement à la gestion de la qualité de sa division et respect des procédures interne.
- Donner des instructions au conducteur de chantier
- Donner des instructions au dessinateur
- Collaborer avec les départements internes (magasinier, service salaire)

Il dispose d'un minimum de 2 année d'expérience dans un fonction identique, d'un diplôme dans le domaine technique en rapport avec le secteur (idéalement ingénieur industriel) et d'un niveau de qualification (au niveau sécurité) par formation interne ou externe.